



**DÉBAT**

**D'ORIENTATION**

**BUDGÉTAIRE**

**2023**

# COMMUNE DE FUMEL

---

## DÉBAT

# D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

## 2023

---

### SOMMAIRE

Exécution budgétaire 2022

Recettes de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Tableau des emplois

Endettement de la ville de Fumel

Dépenses d'investissement

# DOB 2023

## I- EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2022

			PRÉVU Budget Primitif	RÉALISÉ	TAUX D'EXÉCUTION
BUDGET GÉNÉRAL	Section de fonctionnement	Dépense	5.627.406,82	4.375.099,42	77,75 %
		Recette	5.627.406,82	6.486.893,76	115,27 %
		Excédent		2.111.794,34	
	Section d'investissement	Dépense	3.625.058,42	1.175.090,58 RAR + 2.146.179,51	32,42 % 91,62 % avec RAR
		Recette	3.625.058,42	2.605.189,08 RAR + 428.237,45	71,87 % 83,68 % avec RAR
		Excédent de l'exercice		1.430.098,50 RAR - 1.717.942,06	

### Section fonctionnement :

Un taux d'exécution des dépenses de fonctionnement en deçà des prévisions notamment en raison des mesures de sobriété énergétique prises en 2022 (déplacements France Service, extinction nocturne Eclairage Public, rationalisation de la gestion des salles des fêtes, ...). Bonne exécution des recettes essentiellement suite à la fin de la crise sanitaire avec un retour proche de 2019.

Le faible taux d'exécution des dépenses d'investissements s'explique par les délais inhérents aux phases AVP – APD - PRO de la rue Léon Jouhaux qui n'ont permis de notifier les marchés travaux qu'en décembre 2022 générant ainsi de forts RAR. Près de 85 % des RAR en dépense sont liés au programme de la rue Léon Jouhaux.

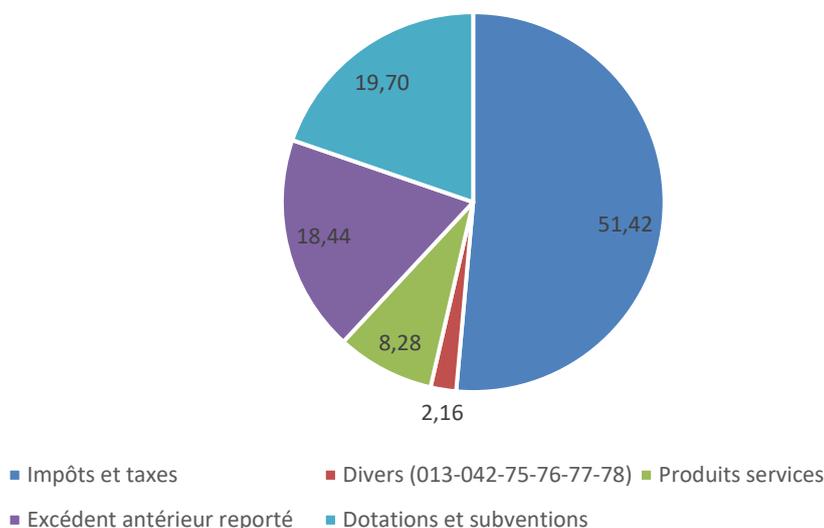
Excédent de fonctionnement	<b>2.111.794,34 euros</b>
Excédent d'investissement de clôture	<b>1.430.098,50 euros</b>
RAR d'investissement déficitaire	<b>1.717.942,06 euros</b>

## II. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

### 1) Répartition des recettes de fonctionnement

CHAPITRE	LIBELLÉ	REALISÉ EN €
002	Excédent de fonctionnement	1.196.466,56
042	Opération ordre	1.014,26
013	Atténuation des charges	17.454,16
70	Produits service	536.882,69
73	Impôts et taxes	3.335.704,24
74	Subventions	1.277.524,89
75	Autres produits de gestion	82.250,59
76	Produits financiers	4,83
77	Produits exceptionnels	24.591,54
78	Reprises provisions	15.000,00
		<b>6.486.893,76</b>

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN %



### 2) Impôts locaux

Pas de hausse du taux de fiscalité pour la 18<sup>ième</sup> année, en 2022.

La fiscalité directe locale constitue la principale recette de la commune. La revalorisation par les services fiscaux de l'assiette fiscale contribue à rendre cette recette dynamique.

### Évolution des contributions directes

Exercice	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Contributions directes	1.862.030	1.970.418	1.933.791	1.932.780*	1.972.038	2.019.309,00	2.049.649,00	2.276.053,00	2.357.650,00

\*Afin de garantir la neutralité fiscale suite à la fusion des deux intercommunalités en 2017 les taux de fiscalité ont été revus entraînant une baisse du produit attendu de 4.670,00 € compensée via les attributions de compensation.

La recette fiscale supplémentaire en 2022 s'élève à + 81.597,00 € par rapport à 2021.

Les bases fiscales vont automatiquement croître en 2023 car elles sont indexées sur l'inflation et la loi de finance ne prévoit aucun mécanisme de plafonnement de ces ressources supplémentaires.

Par ailleurs, l'article 16 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 a acté la suppression de la taxe d'habitation (TH) sur l'habitation principale à compter de l'année 2023.

Sur les autres types de résidences, un taux d'imposition continuait à s'appliquer, mais ce dernier était figé au niveau de celui de 2019.

A compter de 2023, la taxe d'habitation est renommée « Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale » (THS) et son taux doit être voté annuellement avant le 15 avril, délai prorogé de 15 jours en année de renouvellement du conseil (art.1639 A du CGI).

Les collectivités peuvent faire varier les taux d'imposition à la hausse ou à la baisse dans les mêmes proportions, c'est la variation proportionnelle. L'état 1259 des bases prévisionnelles attendu pour mi-mars est prévu pour faire figurer cette option.

Une variation différenciée selon les taxes est aussi possible à condition qu'elle vérifie les règles de liens entre les taux d'imposition.

La commune devrait donc maintenir son taux de fiscalité actuel et ne pas l'augmenter en 2023.

### 3) Attributions de compensation Fumel- Vallée du lot

Le montant des attributions de Fumel-Vallée du Lot perçu en 2022 s'élève à **679.127,00 euros**. Il intègre depuis 2017 le montant équivalent à la neutralisation de la pression fiscale engendrée par la fusion des deux intercommunalités (Fumel/Penne d'Agenais).

En 2022, le montant perçu est identique à 2021.

En 2023, le montant des attributions de compensation devrait être maintenu à **679.127,00 euros**.

Quant au versement par Fumel-Vallée du Lot du fonds de péréquation des ressources intercommunales au bénéfice de la ville de Fumel, il est relativement stable et s'élève en 2022 à **78.807,00 euros**.

La part attendue en 2023 sera fonction de la décision du Conseil Communautaire de Fumel-Vallée du Lot.

### 4) Droits de mutation

Désignation	2007	2008	2009	2011	2012	2014	2018	2019	2020	2021	2022
Droits de mutation	156.616,01	71.132,80	36.599,05	111.006,38*	66.252,66	57.932,84	80.648,22	32.425,73	56.757,00	60.298,00	91.775,94

\* réforme fiscale sur le patrimoine

Depuis 2019 et le passage de la commune en dessous du seuil de 5.000 habitants, l'attribution de la taxe additionnelle aux droits de mutation se fait désormais via un fonds de péréquation départemental selon un barème fixé par le Conseil Départemental.

Le marché très soutenu de l'immobilier sur la commune nous a permis de percevoir pour 2022, des recettes de **91.775,94 €** soit + 31.477,94 € (+52%).

En 2022, 121 transactions immobilières ont été réalisées, ce qui a pratiquement doublé en 5 ans.

Le renchérissement des travaux d'intérêt et le contexte inflationniste pourrait freiner en 2023 le marché de l'immobilier.

## 5) DGF

Le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement pour 2023 n'est pas encore connu. Il est composé de la dotation forfaitaire, de la dotation de solidarité rurale et de la dotation nationale de péréquation.

Après une tendance à la baisse depuis 2015 (cf. loi des finances 2015 « Pacte de Confiance et de Responsabilité »), la DGF a retrouvé depuis 2020 son niveau des années 2010.

Cette évolution, si elle se poursuit en 2023, serait favorable pour la ville. En effet, le gouvernement annonce une augmentation de la DGF de 210 millions d'euros.

Désignation	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dotation forfaitaire	565.013,00	460.732,00	400.382,00	391.318,00	387.310,00	383.226,00	379.809,00	376.505,00
Dotation solidarité rurale	362.902,00	385.326,00	426.017,00	443.814,00	497.016,00	571.050,00	594.380,00	620.671,00
Dotation nationale de péréquation	112.716,00	132.561,00	137.467,00	142.472,00	143.551,00	154.350,00	144.330,00	134.786,00
<b>DGF</b>	<b>1.040.631,00</b>	<b>978.619,00</b>	<b>963.866,00</b>	<b>977.604,00</b>	<b>1.027.877,00</b>	<b>1.108.626,00</b>	<b>1.118.519,00</b>	<b>1.131.962,00</b>

## 6) Produits des services

L'année 2022 marque le retour vers un fonctionnement des services d'avant la crise sanitaire. Même si le niveau des recettes notamment les droits d'entrée du Château de Bonaguil est encore en deçà du niveau de 2019 (moins **40.000,00 €** environ) le chapitre 70 enregistre un montant de recettes de **536.882,69 €**.

Au cours des 3 dernières années, la perte de recettes liée à l'exploitation du site s'élève à plus de **200.000,00 €**. En 2022, la commune a encaissé, à titre de régularisation la Redevance d'Occupation Domaine Public par les concessionnaires de réseau de 2018 à 2022, plus de **20.000,00 €**.

Peu à peu, les autres postes budgétaires progressent (location centre hébergement, salles polyvalentes, ...) et cette évolution est de bonne augure pour 2023.

## 7) Produits exceptionnels

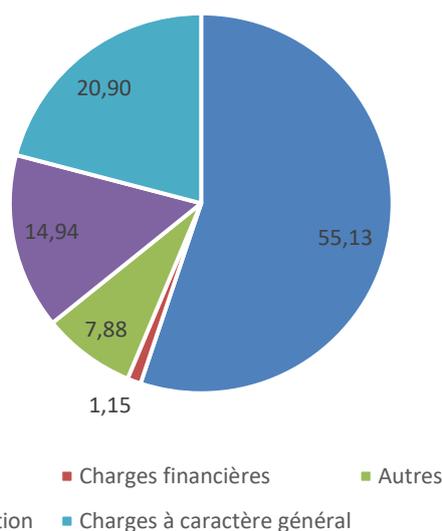
Recettes exceptionnelles liées à l'indemnisation de plusieurs sinistres (vol de véhicules, indemnisation suite à accident de travail, ...) pour un montant de 24.591,54 €.

### III. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

#### 1. Répartition des dépenses de fonctionnement

CHAPITRE	LIBELLÉ	ENGAGÉ EN €
011	Charges à caractère générale	913.923,45
012	Charges de personnel	2.412.107,37
65	Autres charges de gestion	653.842,00
66	Charges financières	50.474,24
67	Charges exceptionnelles	32.387,50
68	Dotation provisions pour risques	20.000,00
042	Opérations ordre-amortissement	292.364,86
		<b>4.375.099,42</b>

#### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT EN %



#### 2. Evolution des dépenses de fonctionnement

	2015	2016	2019	2020	2021	2022
Dépenses de fonctionnement	4.340.856,89	4.432.288,73	4.706.174,64	4.079.155,64	4.289.779,76	4.375.099,42
Charges de personnel	2.344.129,49	2.287.465,18	2.297.420,20	2.296.414,96	2.322.972,98	2.412.107,37
Charges financières	87.843,07	76.174,69	47.166,22	40.968,84	58.326,79	50.474,24

Le montant global des charges de fonctionnement s'élève à **4.375.099,42 €** et affiche une hausse de **85.319,66 €**, ce qui peut paraître contenu, mais doit être relativisé, car en 2021 il y avait 139.892,78 € d'écritures d'ordre au titre de diverses cessions. La hausse réelle est donc d'environ 200.000,00 €.

En 2023 la commune sera confrontée à une forte inflation, une augmentation des coûts énergétiques, des denrées alimentaires et des matières premières. Pour freiner cet envol, la commune a, dès 2022 pris des mesures de sobriété énergétiques avec :

1) sur l'éclairage public :

- déploiement des horloges astronomiques et programmation extinction de 22h00 à 6h00 ;
- poursuite du remplacement par des équipements LED.  
Baisse de consommation de 15 % en 2022 par rapport à 2021, qui devrait s'amplifier en 2023, avec un prix de l'électricité Eclairage Public x 1,5 (soit **+75.000,00 €**).

2) électricité bâtiment / Équipement : rationalisation dans la mise à disposition des locaux (salles des fêtes, France Service) et abaissement d'un degré des températures de chauffage.

Prix 2023 x 2,3 (soit **+ 280.000,00 €**) ;

3) gaz naturel : rationalisation dans la mise à disposition des locaux (salles des fêtes, France Service) et abaissement d'un degré des températures de chauffage.

Prix 2023 x 2,5 (soit **+ 75.000,00 €**).

L'évolution des prix de vente annoncée ci-dessus résulte du nouveau marché 2023-2025, négocié dans le cadre du groupement d'achat d'énergies Nouvelle-Aquitaine par TE 47.

La hausse globale attendue en 2023 est d'environ **430.000,00 €**. La commune devrait bénéficier de l'amortissement électricité à travers duquel l'Etat prendrait en charge une partie de la facture. La baisse pourrait être de 20 %.

- Le compte alimentation va également fortement augmenter puisque le nouveau prestataire de repas retenu en Septembre 2022 a appliqué une hausse de 21,41 % pour l'école primaire et 23,19 % pour l'école maternelle.
- Au même titre qu'en 2022, la commune envisage d'organiser un spectacle au Centre Culturel pour pallier l'absence de programmation culturelle adulte de Fumel-Vallée du Lot.
- Les charges financières des intérêts d'emprunt sont en légère baisse en 2023 (48.201,88 €).

**TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS au 1<sup>er</sup> janvier 2023**

CADRE D'EMPLOI	Grade	Nbre Postes	Durée Hebdo
<b>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</b>			
<b>ATTACHÉ</b>	Attaché Principal	1	35 H 00
	Attaché Territorial	2	35 H 00
<b>RÉDACTEUR</b>	Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	35 H 00
	Rédacteur	1	35 H 00
<b>ADJOINT ADMINISTRATIF</b>	Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ère</sup> classe	7	35 H 00
	Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe	2	35 H 00
	Adjoint Administratif	1	35 H 00
<b>FILIÈRE CULTURELLE</b>			
<b>ADJOINT</b>	Adjoint du patrimoine principal 1 <sup>ère</sup> classe	2	35 H 00
	Adjoint du patrimoine	1	35 H 00
<b>FILIÈRE POLICE MUNICIPALE</b>			
	Brigadier-Chef Principal	2	35 H 00
<b>FILIÈRE TECHNIQUE</b>			
<b>TECHNICIEN</b>	Ingénieur Territorial	1	35 H 00
	Technicien Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	35 H 00
	Technicien	1	35 H 00
<b>AGENT DE MAITRISE</b>	Agent de Maîtrise Principal	3	35 H 00
	Agent de maîtrise	6	35 H 00
<b>ADJOINT TECHNIQUE</b>	Adjoint Technique Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	35 H 00
	Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	0	35 H 00
	Adjoint Technique	10	35 H 00
	" "	2	30 H 00
<b>FILIÈRE SOCIALE</b>			
	ATSEM Principal 1 <sup>ère</sup> classe	4	35 H 00
	ATSEM Principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	31 H 00
<b>FILIÈRE ANIMATION</b>			
	Adjoint d'animation Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	35 H 00
	Adjoint d'animation	1	35 H 00

**TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS**

CADRE D'EMPLOI	Grade	Nbre d'emploi	Temps de travail
<b>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</b>			
Adjoints Administratifs	Emploi de cabinet contractuel – cat. A	1	35 H 00
	Adjoint Administratif	2	35 H 00
<b>FILIÈRE TECHNIQUE</b>			
Adjoints Techniques	Adjoint Technique	7	35 H 00
<b>FILIÈRE CULTURELLE</b>			
Adjoints	Adjoint Patrimoine Principal 2 <sup>ème</sup> classe	6	35H (Saisonniers)
Assistants d'Enseignement Art.	Assistant d'Enseignement Art. - TAP / ALSH	2	08 H 00

CADRE D'EMPLOI	Grade	Nbre d'emploi	Temps de travail
<b>FILIÈRE ANIMATION</b>			
Adjoints	Adjoint d'Animation TAP/ALSH	1	06 H 00
	" "	1	10 H 00
<b>HORS FILIÈRE</b>			
Enseignants	Enseignants Educ Nationale - TAP / ALSH	4	01 H 00

L'augmentation de la masse salariale en 2022 s'explique essentiellement par la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires de 3,5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2022 et par le renforcement de l'équipe de guides saisonniers à Bonaguil après deux années marquées par la crise sanitaire. Cette augmentation va se poursuivre en 2023 avec l'impact de la revalorisation indiciaire sur une année pleine. Par ailleurs, la commune envisage de renforcer l'équipe dédiée au recueil des demandes de titres sécurisés (CNI, passeport) afin de réduire les délais d'attente pour les administrés (équivalent mi-temps).

### III. ENDETTEMENT DE LA VILLE DE FUMEL

#### Etat de l'endettement annuel (avec emprunts sur créances)

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Frais	Ecart de change	Total versement	Capital restant
2023	3.114.332,65	322.976,49	48.201,88	0,00	(+) 0,00	371.178,37	2.791.356,16
2024	2.791.356,16	294.090,47	40.618,33	0,00	(+) 0,00	334.708,80	2.497.265,69
2025	2.497.265,69	239.495,43	34.526,28	0,00	(-) 0,00	274.021,71	2.257.770,26
2026	2.257.770,26	233.797,97	30.334,00	0,00	(+) 0,00	264.131,97	2.023.972,29
2027	2.023.972,29	226.089,90	26.427,58	0,00	(+) 0,00	252.517,48	1.797.882,39
2028	1.797.882,39	227.073,02	22.740,17	0,00	(+) 0,00	249.813,19	1.570.809,37
2029	1.570.809,37	218.081,82	19.113,03	0,00	(+) 0,00	237.194,85	1.352.727,55
2030	1.352.727,55	181.293,77	15.856,50	0,00	(+) 0,00	197.150,27	1.171.433,78
2031	1.171.433,78	160.750,50	13.668,31	0,00	(+) 0,00	174.418,81	1.010.683,28
2032	1.010.683,28	122.696,30	11.926,71	0,00	(+) 0,00	134.623,01	887.986,98
2033	887.986,98	117.986,98	10.499,81	0,00	(+) 0,00	128.486,79	770.000,00
2034	770.000,00	110.000,00	9.086,00	0,00	(+) 0,00	119.086,00	660.000,00
2035	660.000,00	110.000,00	7.788,00	0,00	(+) 0,00	117.788,00	550.000,00
2036	550.000,00	110.000,00	6.490,00	0,00	(+) 0,00	116.490,00	440.000,00
2037	440.000,00	110.000,00	5.192,00	0,00	(+) 0,00	115.192,00	330.000,00
2038	330.000,00	110.000,00	3.894,00	0,00	(+) 0,00	113.894,00	220.000,00
2039	220.000,00	110.000,00	2.596,00	0,00	(+) 0,00	112.596,00	110.000,00
2040	110.000,00	110.000,00	1.298,00	0,00	(+) 0,00	111.298,00	0,00
<b>Sous-Total</b>		<b>3.114.332,65</b>	<b>310.256,60</b>	<b>0,00</b>		<b>3.424.589,25</b>	
<b>Total</b>		<b>3.114.332,65</b>	<b>310.256,60</b>	<b>0,00</b>		<b>3.424.589,25</b>	

Aucun emprunt n'a été contracté ni en 2021, ni en 2022.

Le montant du capital à rembourser en 2023 sera de **322.976,49 €** soit une baisse de 25 % en 10 ans.

Le montant du recours à l'emprunt en 2023 devrait être faible voire nul et ce malgré le démarrage des travaux de la phase 1, rue Léon Jouhaux et le parking du boulodrome.

## V. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

RAR 2022 Recettes	428.237,45
RAR 2022 Dépenses	2.146.179,51
<b>Déficit</b>	<b>1.717.942,06</b>

### Restes à Réaliser 2022 - Dépenses

Le projet de rénovation du quartier du Passage au centre-bourg concentre, à lui seul, plus de 84,83 % des RAR en dépense.

Les engagements les plus significatifs sont les suivants :

- **1.341.808,86 €**      Marché VRD – Léon Jouhaux EUROVIA mobilier urbain ;
- **172.366,57 €**      Marché espace verts – Société DELFAUT – Léon Jouhaux ;
- **162.619,12 €**      URBICUS – Maîtrise d'œuvre – projet urbain ;
- **53.500,00 €**      Acquisition ex bâtiment DDE ;
- **181.294,64 €**      Territoire Energie 47 (éclairage public, horloges astronomiques, effacement réseau, ...) ;
- **62.710,30 €**      Marché VRD divers EUROVIA ;
- **30.000,00 €**      Participation financière créations pavillons Condat ;
- **41.350,00 €**      Bornes de points d'apport volontaire
- **19.799,40 €**      Aire de jeux Emile Barthe / Parc des Sports Henri Cavallier ;
- **15.295,40 €**      La SAUR – programme DECI
- **9.148,14 €**      Système d'alarme anti-intrusion ateliers municipaux ;

## Restes à Réaliser 2022 - Recettes

Les recettes attendues concernent essentiellement le projet de rénovation du quartier du Passage au centre-bourg (87 %).

- DETR (2022) tranche 1 Léon Jouhaux	= 108.063,58 €
- Conseil Départemental 47 - traverse agglo Léon Jouhaux	= 15.200,00 €
- Conseil Départemental 47 MOT Tranche 1 Léon Jouhaux	= 250.000,00 €
- DETR (2021) requalification quartier Emile Barthe	= 46.373,87 €
- DETR (2022) DECI tranche 2	= 5.600,00 €
- Conseil Départemental 47 – Etude préalable restauration retable Condat	= 3.000,00 €

## **Principaux projets d'investissements 2023 :**

- Projet urbain quartier du Passage / rue Léon Jouhaux ;
- Démolition ex bâtiment DDE ;
- Contribution financière cuisine Centrale ;
- Remplacement ascenseur Mairie ;
- Restauration retable Condat tranche 1 ;
- Achat d'un polybenne ;
- Borne de point d'apport volontaire ;
- Cimetières – poursuite des reprises et équipements (colombarium, jardins du souvenir, cavurnes) ;
- Opérations façades ;
- Matériel bureautique et informatique.

La préparation du DOB est cette année plus que tout autre périlleuse et le contexte inflationniste préfigure pour 2023 une gestion rigoureuse de la section de fonctionnement.

Le budget 2023 sera établi avec la nouvelle nomenclature comptable M57 et rendra donc moins aisée la comparaison et l'analyse de ce dernier.